



Adhérez



Connectez-
vous



cfecgcsynapsa.org

Contactez-
nous

[accueil@
cfecgcsynapsa.org](mailto:accueil@cfecgcsynapsa.org)
01 85 34 90 59

Suivez-nous :

sur LinkedIn



sur YouTube



La dernière étude de l'Organisation Internationale du Travail (mai 2025) présente l'évaluation mondiale la plus détaillée à ce jour de la manière dont l'intelligence artificielle générative pourrait remodeler le monde du travail.

IA générative : 1 emploi sur 4 potentiellement transformé

Cette étude révèle que 25 % des emplois dans le monde sont potentiellement exposés à l'IA générative. Mais attention : il ne s'agit pas d'une menace de remplacement massif, la transformation des tâches est le scénario le plus probable.

Un nouvel indice mondial d'exposition

L'étude s'appuie sur un indice innovant, validé par des experts, combinant 30 000 tâches professionnelles, qui permet aux pays d'identifier les métiers les plus exposés et de mieux anticiper les transitions.

Les principaux enseignements

- Les femmes sont plus exposées que les hommes, notamment dans les emplois de bureau.
- L'automatisation complète reste rare : l'intervention humaine demeure essentielle.
- Les pays à revenu élevé sont les plus concernés (34 % des emplois exposés).
- Les secteurs les plus touchés : bureautique, médias, logiciels, finance.

L'OIT insiste sur la nécessité d'un dialogue social actif et de stratégies inclusives pour accompagner ces transformations :

- Former les salariés aux compétences numériques,
- Adapter les politiques de l'emploi,
- Garantir la qualité des emplois dans les secteurs exposés.



Pourquoi c'est important pour le SYNAPSA ?



Dans nos métiers, l'anticipation des impacts de l'IA est cruciale et la CFE-CGC SYNAPSA se doit d'être très impliquée dans les problématiques de l'IA.

Dès juin 2024, nous avons mené des réflexions sur cette thématique afin d'informer et de fournir des **outils** à nos représentants pour les **accompagner** dans leurs missions au sein de leurs entreprises au service de l'agriculture.

Un groupe de travail a été mis en place avec pour objectifs de :

- Transmettre des connaissances à travers des **outils à disposition des militants** pour faciliter le dialogue avec les directions d'entreprise,
- Comprendre comment **encadrer l'utilisation de l'IA** pour protéger les salariés,
- Comprendre et anticiper les conséquences de l'IA sur les emplois et l'organisation du travail afin que nos adhérents puissent **appréhender les opportunités mais aussi les menaces**,
- Être en veille permanente et en soutien de nos représentants.

Le SYNAPSA s'appuie également sur les travaux de la CFE-CGC qui a contribué, avec les autres syndicats et l'IRES (Institut de Recherches Économiques et Sociales), au **projet Dial-IA** cofinancé par l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) : <https://dial-ia.fr/>

En février 2025, lors du **Sommet international pour l'action sur l'IA** de Paris, la CFE-CGC a cosigné un **plaidoyer pour une IA de confiance** dans le monde du travail qui appelle à :

- Un encadrement clair de l'IA,
- Une concertation sociale renforcée,
- Une formation des élus et des salariés pour éviter les dérives de l'IA dite « clandestine ».



Le SYNAPSA participe également activement au **groupe de travail IA de la CFE-CGC**.

Boite à outils

Rendez-vous sur notre site internet pour consulter le dossier complet IA

Visionnez la Table Ronde
« L'Intelligence Artificielle réinvente-t-elle le travail ? » organisée par le SYNAPSA au Salon de l'Agriculture 2025.



Téléchargez le Livret
« L'intelligence Artificielle à l'usage des délégués syndicaux et des élus CSE »



Découvrez la fiche CFE-CGC sur l'introduction des outils numériques et de l'IA.

TEMOIGNAGE

L'IA à Groupama Loire Bretagne, Mickaël LOUESSARD, Délégué Syndical

Mickaël, quel est l'état d'avancement des programmes d'IA chez Groupama Loire Bretagne ?

Groupama, dont **Groupama Loire Bretagne**, utilise l'IA pour améliorer la relation client, optimiser les processus internes et renforcer la détection de fraudes.

Elle est aussi utilisée pour analyser les appels clients et enrichir les fiches de suivi.

L'entreprise privilégie un cadre éthique strict : l'humain reste au cœur de la stratégie, avec une IA conçue comme un outil d'appui et non de substitution sur des tâches à faible valeur.



Au niveau groupe, Groupama a mis en place le programme Cap IA pour définir la trajectoire IA.

On voit notamment apparaître, comme dans d'autres entreprises, de nombreux programmes et pilotes qui se multiplient au sein de nos caisses régionales.

Notre rôle est donc primordial pour anticiper les mutations, analyser les impacts de l'IA sur les conditions de travail. Celle-ci doit se faire dans le cadre d'un dialogue social constructif.



Groupama Loire Bretagne, comme l'ensemble des entités du groupe, est consulté en CSE sur la mise en place d'une Charte IA. Peux-tu nous en dire plus ?

Groupama Loire Bretagne consulte le CSE pour intégrer une « Charte IA Responsable » au règlement intérieur de l'entreprise. Celle-ci a pour but de promouvoir une utilisation éthique et sécurisée des outils d'IA au sein de l'organisation.

Cette charte IA vise à protéger Groupama et ses salariés, à rappeler les principes d'une utilisation éthique de l'IA et à sensibiliser aux risques associés. Elle répond aux exigences réglementaires et informe sur les avantages et limites des outils d'IA. La charte fixe des règles d'utilisation et un processus d'homologation pour chaque outil avant son déploiement.

Sous l'impulsion de la CFE-CGC SYNAPSA, le CSE a engagé une réflexion approfondie sur les enjeux liés à l'intelligence artificielle dans l'entreprise. Plusieurs axes clés ont été soulevés :

- **Gouvernance et responsabilités :**
Quels métiers seront les plus impactés par l'IA ? Qui portera la responsabilité de l'homologation des outils ? Le CSE sera-t-il systématiquement consulté avant tout déploiement d'outils IA ?
- **Formation et accompagnement :**
Les salariés seront-ils informés de l'existence d'une charte IA ? Quelles actions sont prévues en matière de formation, sur l'usage des « prompts », et quel accompagnement est envisagé pour les collègues moins à l'aise avec les outils numériques ?
- **Sécurité et conformité :**
Quels dispositifs sont en place pour garantir la sécurité des données sensibles et assurer la conformité avec le RGPD ? Quelles mesures sont prévues en cas de fuite de données ? L'entreprise peut-elle bloquer l'usage d'IA non homologuées sur les outils professionnels ?
- **Éthique et impact sur le travail :**
Qui est responsable en cas d'erreur générée par une IA ? Les salariés auront-ils un droit de recours face à une décision automatisée ? Et surtout, quel sera l'impact de l'IA sur les missions, les emplois, et comment accompagner les salariés concernés ?



Le sujet de l'IA est vaste et évoluera, comme toute révolution numérique, au fil du temps. Il sera nécessaire pour nous, en tant que délégués syndicaux, de rester constamment informés afin d'anticiper les changements et d'analyser les impacts de l'IA sur les conditions de travail et sur nos emplois.